Relations entre l'Union européenne/Cuba

1995/2208(COS) - 29/11/1995

Le rapport de M. STANLEY NEWENS (PSE, GB) sur les relations entre l'UE et Cuba a été adopté. Par l'adoption de ce rapport (37 pour, 7 contre et 2 abstentions), la commission se prononce en faveur du dialogue avec Cuba. Le dialogue est en effet : - "le moyen le plus efficace d'encourager l'évolution" à Cuba vers la réalisation de changements politiques et économiques qui permettront au pays de s'intégrer totalement dans la communauté internationale. - l'élément qui devrait permettre "l'établissement d'un cadre contractuel" qui soit compatible avec la doctrine de l'UE en ce qui concerne la coopération, le respect des droits de l'homme et la démocratie. Pour appuyer le processus de démocratisation à Cuba, à tous les niveaux, la résolution de la commission propose: - d'accroître "l'aide humanitaire et alimentaire" ainsi que tous les projets qui soutiennent les réformes en cours - de porter une attention spéciale au "développement de la société civile cubaine" en soutenant le travail des ONG et en favorisant leur contact internationaux - de régulariser le "statut juridique des ONG" qui travaillent à Cuba en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités - de demander aux Etats membres d'étudier les mesures visant à réduire ou à remettre la dette de Cuba envers eux - de demander à la Commission de fournir une "assistance technique à Cuba" pour introduire de nouvelles mesures institutionnelles et stucturelles Mais il faut également que d'autres actions internationales soient entreprises. D'où la demande adressée aux autorités des Etats-Unis de "lever totalement l'embargo économique contre Cuba". En outre, Les USA ne doivent pas sanctionner les entreprises qui commercent avec Cuba. Certes, la volonté de la commission de voir l'UE contribuer à une amélioration de la situation à Cuba est claire. En revanche, les parlementaires veulent que Cuba s'engage de manière décisive sur la voie de la réforme démocratique : - Cuba doit prendre des "mesures décisives" pour engager la démocratisation de son système politique en commençant par la "libération de tous les prisonniers d'opinion" - la "réforme du code pénal" cubain doit être entreprise - Cuba doit reconnaître les droits des travailleurs cubains à exercer le droit de grève, à créer des syndicats indépendants et à traiter directement avec les employeurs - il faut garantir le droit des entreprises européennes à établir des relations commerciales légales, à réaliser des opérations à Cuba avec des partenaires cubains - "l'égalité de traitement des entrepreneurs" cubains et étrangers en matière de personnel doit être garantie.